



Rougegoutte Info



1er semestre 2016



Nettoyage de printemps
Samedi 09 avril 2016



Temps d'Activité Périacolaire
Nature et environnement



Les Heures d'amitié en ballade
au Vestrogon le 09 juin 2016



Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers amis,

Au terme de ce premier semestre 2016, dans ce présent « *Rougegout'Info* », vous trouverez une synthèse des réunions mensuelles du Conseil Municipal. Ces premiers mois de l'année ont été particulièrement chargés avec de très importants dossiers à traiter, lesquels ont nécessité beaucoup de temps et d'énergie.

L'année a commencé avec la problématique de la réorganisation des intercommunalités, fixée par **la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** et managée par le Préfet qui a défini un projet de fusion des Communauté de Communes du Département.

En ce qui nous concerne, nous avons refusé la fusion proposée par le Préfet laquelle prévoit la réunion des deux Communautés de Communes **Haute Savoureuse** et **Pays sous-vosgien** : **cette fusion ne crée pas un équilibre départemental** : la Communauté du Sud Territoire est forte de 23.679 habitants ; la Communauté d'Agglomération Belfortaine, à laquelle s'est ajoutée la Communauté de Communes « Tilleul-Bourbeuse » comptera 101.944 habitants ; **et les deux communautés de Communes, Haute Savoureuse et Pays sous-vosgien, au nord du département, réuniront 15.317 habitants**. Néanmoins, avec les élus de la Communauté de Communes « La Haute Savoureuse » et la Communauté de Communes du « Pays Sous-Vosgien », **nous travaillons activement pour réussir absolument cette fusion, pour harmoniser et pour définir les compétences de notre nouvelle entité territoriale.**

Dès le début 2016, nous avons réorganisé les services de la Mairie au 1^{er} étage : les employés communaux ont effectué les déménagements puis des travaux de peinture et de vitrification des sols, dans 4 pièces, couloir du 1^{er} étage et escaliers d'accès. Bien sûr, pendant près de deux mois qu'a duré ce chantier, les élus ont participé à ces tâches. Nous avons procédé aussi au pré-archivage en relation avec le Centre de Gestion et au rangement des archives.

Avant le vote du budget 2016, tous les dossiers de demandes de subventions ont été préparés en fonction des travaux à réaliser à court terme (2016) à moyen et à long terme (2017, 2018, 2019) :

① **Accessibilité** : obligation légale

- 2016 : les travaux qui restent à réaliser pour l'accessibilité Mairie, école, périscolaire ;
- 2017 : salle Communale de la Cité
- 2018 : ancien presbytère
- 2019 : église

L'aménagement du « Parking du Centre » entre dans cette obligation, avec la création de deux places PMR, rails de guidage, bandes podotactiles pour les malvoyants, mains courantes, nez de marches, toilettes, signalétiques, etc...

② **Trottoirs, cheminement piétons** : avenue de Gaulle et de Lattre de Tassigny, préparation du dossier avec le Cabinet BEREST

③ **Travaux pour la sécurité et aménagements divers...**

Nous avons aussi réagi au problème des transports OPTYMO, survenu avec les réorganisations des bus et navettes mises en place par le SMTC, réorganisation qui pénalisent notre Commune !

A ce jour des améliorations sont en cours de finalisation pour une application à partir de la rentrée de septembre 2016.

Bien d'autres sujets ont retenu encore notre attention : la participation financière au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), appelée taxe de capitation, et le financement du SERTRID qui est aujourd'hui source d'inquiétudes !

Nous avons également travaillé pour que tous les habitants de notre Commune, avec le sens du respect des autres vivent en sécurité. Assurer la tranquillité publique et prévenir la

délinquance s'inscrivent dans les obligations de tout Maire qui a en charge la sécurité des personnes et des biens, objectif de plus en plus difficile. Avec le souci d'une culture de résultats, **nous avons mis en place un dispositif qui relève exclusivement d'une démarche citoyenne = renforcer les solidarités de voisinage, créer ou renforcer le lien social pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants potentiels. La ligne conductrice doit être le bien-être, la qualité de vie collective, la solidarité de voisinage. Ni délation ! Ni espionnage !**

Notre Commune s'est aussi engagée dans des actions concourant à promouvoir la biodiversité à la suite de réflexions émanant d'un groupe de travail et en relation avec les services de l'environnement du Conseil Départemental, en relation aussi avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la Ligue de Protection des oiseaux, le Président de l'Abeille Belfortaine, l'ONF, les Croqueurs de Pommes... et tous les bénévoles qui sauront apporter des éclairages, des perspectives qui nourrissent la réflexion et qui développent les bonnes attitudes, nécessaires à la biodiversité !

Des actions ont déjà vu le jour : dans cet esprit, nous avons procédé, avec la Rouge-Bruyère, à l'aménagement paysager du carrefour RD12/RD24 et le Conseil Départemental a apporté une aide de 3.000 €. Nous avons associé également des jeunes des classes élémentaires. Ont vu le jour : **4 ruches** au carrefour RD12/RD24, construction d'**hôtels à insectes**, **plantations de fruitiers locaux, de variétés anciennes**, plantes aromatiques et médicinales... D'autres projets seront encore concrétisés et **une visite d'ilots de vieillissement en forêt est programmée le samedi 27 août de 9 h à 12 h : vous pouvez vous inscrire en téléphonant au secrétariat de Mairie.**

Réussir, c'est l'obligation de travailler en synergie ! Alors à présent, je veux encore remercier, féliciter et honorer toutes celles et ceux qui travaillent dans le monde associatif et pour notre Commune. **Sans toutes ces associations, et sans tous les nombreux bénévoles, notre village ne serait pas aussi animé, aussi vivant, aussi beau, aussi dynamique ! Sachons reconnaître les mérites, sachons remercier et sachons aussi nous engager** : toutes les portes sont toujours ouvertes, dans toutes les Associations et pour toutes les activités existantes ou à créer. Sachons bien vivre ensemble en nous aidant les uns les autres.

Voici l'été qui va enfin arriver, et avec cette saison estivale notre commune retrouve la beauté de son décor floral : **le fleurissement est un label de qualité de vie, connu et reconnu nationalement** ; Rougegoutte est classé « 4 fleurs », distinction maximale, depuis 1984. La Commune est en conséquence inspectée tous les 3 ans. **Le Jury National du Conseil National sera à Rougegoutte mardi 26 juillet 2016 à partir de 9 h.**

Ce classement national a bien sûr une incidence sur l'attractivité de notre territoire communal et donc ainsi sur les prix des terrains et habitations sis sur notre commune.

Nous remercions toutes les personnes de la Rouge-Bruyère et les bénévoles qui travaillent au quotidien, avec une volonté sans cesse renouvelée et avec le souci d'une démarche de valorisation et d'animation pour la qualité de vie, pour l'image et l'accueil, pour l'économie locale, pour le lien social et pour l'environnement.

Avec une démarche citoyenne, nous souhaitons que chacune et chacun se sente concerné par le sens du beau et du bien-vivre ensemble.

La Fête Champêtre, avec les feux d'artifices du 9 juillet dernier, a rassemblé une foule de personnes, rarement aussi nombreuses, réunies par un beau moment de fête. Que cette fête dans nos cœurs se prolonge pour tous et **que l'été qui vient soit beau pour chacune et chacun de vous !**

Le Maire, Guy MICLO

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 janvier 2016

Convention de passage entre la Commune, M. Simon CANAL et Mlle Alexane BORGIO

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à M. Simon CANAL et Mlle Alexane BORGIO une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AI n° 142 en vue d'accéder à leur future construction qui sera réalisée sur la parcelle section AI n° 203.

Vente d'une parcelle de terrain à M. Mme CANAL Louis

M. et Mme CANAL Louis, domiciliés 7, rue des Hauts Champs à ROUGEGOUTTE, souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée AI n° 142 soit une surface de 1 a 50 ca environ.

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de céder la parcelle sollicitée au prix de 10 € le m². L'acte de vente sera confié à Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE.

Redevance pour occupation provisoire du domaine public par GrDF

La redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz est désormais fixée par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015. Ce décret fixe le taux de la redevance à 0,35 €/mètre de canalisation et sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites.

Acquisition d'un nouveau véhicule

Le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule communal Ford Transit acquis le 12 août 2010, avec 1^{ère} mise en circulation le 16 août 2000 au prix de 6 000 € est tombé en panne. Le coût de la réparation est estimé à 5 000 €.

Le Maire estime que le coût de la réparation est trop élevé et propose au Conseil Municipal de remplacer ce véhicule par un nouveau véhicule présente différents devis pour une éventuelle acquisition.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'acquérir un nouveau véhicule, étant donné que

le coût de la réparation est trop élevé au vu du prix d'achat, auprès de la Société Sophie FARINEZ à DOMMARTIN-aux-BOIS (Vosges) pour un véhicule d'occasion type Ford Transit 300 LS Diesel d'un montant de 8 800 € HT (1^{ère} mise en circulation : 12/09/2012 et 69 622 km au compteur).

Participation de l'Association « La Rosemontoise » aux travaux de construction d'un « moine » à l'étang communal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le « moine » de l'étang « La Groupe Chaussée » est détérioré. Il est absolument nécessaire de le remplacer. Des devis ont été sollicités par le Club « Pêche » de la « Rosemontoise » et l'entreprise PIOT, la mieux-disante a été retenue.

L'Association « La Rosemontoise » propose de rembourser à la Commune le montant de la facture TTC soit 7 742,16 €, diminuée du remboursement du FCTVA que la Commune percevra en 2018 (un montant de 1 058,35 €), soit une somme arrondie à 6 700 €, compte-tenu que ces travaux bénéficieront exclusivement au Club « Pêche ».

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des travaux réalisés à l'étang communal par l'Association « La Rosemontoise » d'un montant de 6 700 €.

Projet de location de la maisonnette au bord de l'étang « La Rouge »

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. David CALDART, membre du Club « Pêche » de la « Rosemontoise » sollicite la location de la maisonnette située en bordure de l'étang « La Rouge ».

Cette maisonnette nécessite des travaux importants de réfection et M. CALDART s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation de cette maisonnette et de ses abords et à prendre en charge les coûts des investissements à réaliser.

Le Conseil Municipal, considérant que la Commune ne dispose pas actuellement des moyens financiers pour procéder à cette réhabilitation et que M. CALDART s'engage à financer tous les travaux de réhabilitation,

DECIDE :

- de louer cette maisonnette située en bordure de l'étang « La Rouge » à M. David CALDART,
- de fixer le montant du loyer mensuel à la fin des travaux que réalisera M. CALDART,
- de demander à M. CALDART de présenter au Maire le descriptif, les plans, les devis puis les factures des travaux,

- de considérer que le coût de l'ensemble des travaux de réhabilitation sera acté comme une avance des loyers à percevoir par la Commune,
- de fixer l'ensemble des dispositions de cette transaction par convention
- d'autoriser M. CALDART à prendre les dispositions nécessaires pour préparer les travaux à réaliser en relation et en concertation avec le Maire.

Participation citoyenne

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au principe d'une participation citoyenne. Une réunion publique a eu lieu en Mairie.

Travaux

- les travaux d'aménagement du secteur « Gousot » sont presque terminés. Il ne reste plus qu'à réaliser les enrobés sur la voirie après que les constructions seront édifiées.
- Une réunion a eu lieu avec le Cabinet « BEREST », chargé de l'étude pour la réalisation de trottoirs sur l'avenue de Lattre de Tassigny et l'avenue du Général de Gaulle afin de définir de quel côté de la voie les trottoirs seront réalisés.
- Accessibilité des bâtiments : l'Agenda d'Accessibilité Programmé a été réalisé. Il convient à présent de demander des devis pour l'appliquer. Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter des devis pour l'accès au bâtiment « Mairie » prioritaire en 2016.

Divers

- L'ASPTT MELUN organise une randonnée cyclo dans les Vosges et le Territoire de Belfort et demande à la Commune la mise à disposition d'une salle pour un « ravitaillement » le 09 septembre 2015. Le Conseil Municipal proposera la salle communale de la Cité, moyennant un coût de 15 € de l'heure d'occupation.

Actions du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)

- ① Visite guidée par le Maire du clocher, du site historique de l'église et du tilleul de ROUGEGOUTTE.
 - ② Visite au Ballon d'Alsace : fabrication de la neige de culture
 - ③ Visite des captages de Malvaux : traitement des eaux
- Ces visites seront programmées au printemps 2016

Communautés de Communes

Lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 14 décembre 2015 il a été acté que les Communes membres et la Communauté de Communes Tilleul-Bourbeuse ont souhaité majoritairement rejoindre la Communauté d'Agglomération Belfortaine. En conséquence le projet de fusion des Communautés de Communes de la Haute Savoureuse, du Pays Sous-Vosgien et du Tilleul-Bourbeuse est caduc.

La fusion des Communautés de Communes de la Haute Savoureuse et du Pays Sous-Vosgien sera donc effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

BLEU DU CIEL

Chantal Frey raconte au fil des pages, avec son style, toute la richesse de ses échanges avec différentes personnes. Son histoire commence dès l'âge de six ans en 1963 à Giromagny. Depuis sa tendre enfance elle est confrontée sans le vouloir à des situations étonnantes ou cruelles, elle ne supporte pas l'injustice et cherche à résoudre les problèmes quelquefois en s'affranchissant des procédures habituelles.

Les personnes intéressées peuvent contacter Chantal

06 80 90 05 47



SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

Monsieur Michel ZUMKELLER, Député, a participé à la présente réunion.

Demandes de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de la Délinquance et du Programme Départemental de vidéo-protection pour pose de 2 caméras sur le site des « écopoints » impasse des Etangs

Le Maire rappelle les problèmes récurrents, résultant d'un manque de civisme déroutant sur le site des « écopoints » situés à l'extrémité de l'Impasse des Etangs.

Sur ce site, il faut enlever chaque semaine un camion de débris de toute sorte, jetés aux abords des containers. On retrouve en plus des objets jetés aux abords, des ordures ménagères, des débris de travaux, des « monstres »... qui ne sont pas acceptés dans les containers.

En dépit des appels au civisme, non seulement la situation ne s'améliore pas mais elle empire. A priori, bon nombre de personnes extérieures à la Commune viennent déverser leurs ordures sur ce site.

Le Conseil Municipal, très sensible à ce sujet, décide de faire poser deux caméras sur ce site et sollicite des subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de la Délinquance et du Programme Départemental de vidéo-protection.

Création d'un parking qui sera appelé « parking du Centre »

Pour satisfaire aux obligations d'accessibilité, conformément au diagnostic établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il convient de créer deux places PMR pour les écoles élémentaires et maternelles ainsi que pour l'accueil périscolaire.

Il s'avère impossible, compte-tenu de la configuration du terrain, de réaliser isolément les deux places PMR. Aucune dérogation ne pouvant être présentée par la Commune concernant ces deux places PMR, il convient alors de créer un parking dans lequel seront incluses ces places PMR.

Le Maire expose le projet présenté par le Bureau d'Etudes E.V.I. à BELFORT pour l'aménagement de cet espace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau d'études E.V.I. à BELFORT pour un coût forfaitaire de 5 300 € HT et accepte le projet de création de ce parking pour un coût

total estimé de 97 273 € HT (y compris maîtrise d'œuvre)

Demandes de subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. Lors du Comité Interministériel aux Ruralités, le Gouvernement a décidé d'amplifier son soutien aux investissements des Communes et des Intercommunalités, porteurs de développement, de croissance et d'emploi dans les territoires.

Dans ce cadre, le Maire propose de présenter trois dossiers pour lesquels le Conseil Municipal sollicitera une subvention dans le cadre de ce Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local :

1 – pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : création du parking du Centre, création de trottoirs pour un montant de travaux de 99 173.00 €

2 – pour la mise aux normes des équipements public : travaux imposés pour la mise en accessibilité des bâtiments Mairie et accueil périscolaire : accessibilité des toilettes au rez-de-chaussée de la Mairie, signalétique verticale, pose de bandes podotactiles aux extrémités du passage piéton devant la Mairie, mise aux normes des escaliers intérieurs et extérieurs, câblage des ordinateurs de la Mairie, pose de rails de guidage, pour un montant de travaux de 16 885.24 €.

3 – Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement (2^{ème} tranche de travaux, rue des Vergers et travaux de renforcement ErDF pour la construction à intervenir 7, rue des Hauts Champs) pour un montant de travaux de 27 855.00 € HT.

Demande de subvention au titre du programme des « amendes de police »

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à réaliser en 2016 et lesquels présentent les objectifs requis pour prétendre à une subvention dans le cadre de l'enveloppe départementale appelée « amendes de police » à savoir :

- Eclairage de l'arrière du parking de la salle communale de la Cité,
- Salle communale de la Cité : création d'une liaison piétonne entre les parkings
- Signalétique verticale de police accès : zone de loisirs, « écopoints », cimetière, parkings salle communale.

- Fourniture et pose de deux miroirs : intersections rue du Coinot/rue des Ecoles et rue du Curtil Buisson/rue du Quet
- Réalisation de la 1^{ère} tranche du « parking du Centre »
- Création d'un trottoir en bois sur un côté du pont de la cure.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre du programme 2016 des « amendes de police » pour ces travaux d'un montant total de 57 307.22 € HT.

Demande de subvention exceptionnelle sur les fonds parlementaires

Le Maire et le Conseil Municipal ont profité de la présence de Monsieur ZUMKELLER, Député, pour solliciter une subvention exceptionnelle sur les fonds parlementaires.

Monsieur le Député a assuré réserver une suite favorable au dossier de création du « parking du Centre ». Il accordera une subvention d'un montant de 10 000 € pour ce projet.

Adhésion au nouveau groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au groupement de commandes mis en place par le Conseil Départemental pour la fourniture de sel de déneigement. Le marché arrivant à son terme le 31 octobre 2016 il convient dès à présent de se positionner pour adhérer à un nouveau groupement de commande.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la livraison de sel de déneigement mis en place par le Conseil Départemental et autorise le Maire à signer, pour le compte de la Commune, la convention constitutive du groupement de commande.

Dénomination de deux nouvelles rues

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de la Commune élaboré en relation avec le SDIS. Il expose qu'il convient de nommer deux nouvelles voies : celle appelée communément « accès à l'étang La Rouge » et celle dénommée « zone de loisirs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'appeler l'accès à l'étang « La Rouge » : **IMPASSE DES ETANGS**
- d'appeler l'accès à la zone de loisirs : **IMPASSE DES LOISIRS.**

Modification du tableau de classement de la voirie communale

Suite à la dénomination des deux nouvelles voies : « impasse des étangs » et « impasse des Loisirs », il convient à présent de les intégrer dans le tableau de classement de la voirie communale, et apporter aussi quelques modifications mineures à ce tableau, à savoir :

- Chemin des Epenottes : modification de la longueur (554 ml au lieu de 450 ml)
- Rue de la Vieille Vie : modification de la longueur (66 ml au lieu de 30 ml)
- Rue des Cités : modification de la longueur (232 ml au lieu de 200 ml) et ajout du nouveau parking d'une surface de 1 326 m²
- Rue des Ecoilers : devient rue des Vergers pour une longueur de 140 ml au lieu de 95 ml
- Création du Parking du Centre d'une surface de 1 509 m²

Signature d'une convention entre la Commune et GrDF pour l'installation et l'hébergement

GrDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel sur la Commune modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

En raison d'obligations légales, la Commune prend acte des hébergements des concentrateurs à intervenir sur les points hauts du territoire communal. Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à intervenir entre la Commune et GrDF et autorise le Maire à signer cette convention.

Travaux O.N.F. 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêts établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2016, à savoir :

- **Travaux sylvicoles** (dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements sur 1 ha 46 a de la parcelle 5r) : coût : 1 473.97 € HT
- **Travaux de maintenance** (entretien de parcellaire ou de périmètre, mise en peinture sur 1 km dans la parcelle 12) : coût 410.40 € HT

Le Conseil Municipal :

- accepte de faire réaliser ces travaux sous réserve de pouvoir conclure la vente de bois programmée,
- décide de confier ces travaux à l'Office National des Forêts
- autorise le Maire à signer le programme de travaux

Archives communales

Le Maire a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de faire un point sur les archives communales.

Le Centre de Gestion a donné une suite favorable à cette demande et a mandaté Mme MOUGIN, archiviste-documentaliste, qui a effectué une visite en Mairie et a dressé un bilan de l'existant et fait des propositions d'intervention pour le traitement de l'arriéré, la rationalisation des dossiers courants et intermédiaires.

Le nombre de jours d'intervention de l'archiviste-documentaliste sur la Commune serait de 15 jours (2 jours en 2016 et 13 jours en 2017). Le coût estimé (tarifs 2016) serait de 3 124,80 € (26.04 € de l'heure pour une journée de 8 H), soit 416,44 € en 2016 et 2 708,16 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition.

Divers

- **Le jury national des Villes et Villages Fleuris visitera la Commune le mardi 26 juillet 2016.**
- Une enquête publique concernant les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Chauvigny aura lieu de juin à septembre 2016.
- La remise en service des bassins de rétention de GROSMAIGNY est programmée dans les mois à venir. La « base de vie » de l'entreprise chargée des travaux sera située à ROUGEOUTTE (à côté du stade).
- Le protocole « participation citoyenne » sera signé par le Préfet en Mairie le 10 mars 2016.
- Assainissement : les dernières tranches de travaux sur la Commune : Avenue de Gaulle depuis l'étude de Me TROUILLAT jusqu'à l'entrée de GIROMAGNY, rue du Bringard et rue du Quet sont programmées à partir de fin 2016 jusqu'en 2018.

Avant de clore la séance le Conseil Municipal a interrogé Monsieur le Député sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale projeté par Monsieur le Préfet, et sur la taxe de capitation payée par les Communes.

LA MARCHE DES 7 CHEMINS Dimanche 22 mai

L'Association Les 7 chemins, a été créée il y a plus d'un an suite à l'accident de Gaëlle PELTIER-CANAL qui l'a rendue paraplégique, afin de lui apporter un soutien moral et financier face à son handicap.

Petit à petit, c'est son quotidien qui s'améliore, le plaisir retrouvé des ballades en famille, et une plus grande liberté essentielle à son équilibre.

Afin de pouvoir poursuivre cette mission, l'association organise régulièrement des manifestations sportives ou non, dans un esprit convivial et solidaire.

Le Dimanche 22 mai, les bénévoles des 7 chemins ont organisé une marche populaire à Rougegoutte. **La Commune leur a accordé une subvention de 200 €.**

LES 7 CHEMINS
les7chemins@gmail.com
Président : Hervé LENFANT
06.50.37.51.06

LES HEURES D'AMITIÉ

Le Club de la Rosemontoise organise une journée de visite à **KAYSERBERG, sur les traces d'Albert Schweitzer**

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Au programme :

Visite libre du musée Albert Schweitzer
Déjeuner au Restaurant

Puis direction RIBEAUVILLE et embarquement à bord d'un petit train pour un circuit commenté.

En fonction des places disponibles, cette sortie est ouverte à tous.

Prix par personne : 58 €

Renseignements et inscriptions
Mme Colette PERREZ au 03.84.27.11.75

Conseil Municipal du 30 mars 2016 VOTE DU BUDGET 2016

BUDGET BOIS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit de fonctionnement 2015	108.30 €	Vente de bois	29 325.00 €
Frais de garderie	1 949.70 €		
Taxes foncières	800.00 €		
Travaux ONF	495.00 €		
Frais de traites de coupe	20.00 €		
Versement au budget communal	23 000.00 €		
Prélèvement pour travaux investissement	2 952.00 €		
TOTAL	29 325.00 €	TOTAL	29 325.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit investissement 2015	1 181.93 €	Prélèvement sur fonctionnement	2 952.00 €
Travaux ONF	1 770.07 €	Excédent investissement 2014	
TOTAL	2 952.00 €	TOTAL	2 952.00 €

BUDGET COMMUNAL 2016

Mercredi 30 mars 2016, le Conseil Municipal s'est réuni pour traiter l'ordre du jour suivant :

1. Vote du compte administratif 2015,
2. Vote du compte de gestion 2015,
3. Affectation du résultat exercice 2015,
4. Vote des taux d'imposition 2016,
5. Vote du budget 2016,



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	+ 44 953.59 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	- 17 605.16 €
EXCEDENT DE CLÔTURE :	+ 27 348.43 €

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES (TAUX D'IMPOSITION)

Le Conseil Municipal, après avoir considéré le montant du produit fiscal attendu pour l'année 2016 et après en avoir délibéré, **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux des trois taxes en 2015 qui s'établissent donc ainsi :

Taxes d'habitation	9.94 %			
Taxes sur le foncier bâti	9.66 %			
Taxes sur le foncier non bâti	48.53 %			
		Bases 2016	Taux 2015	Produit
Taxe d'habitation		1 289 000	9,94	128 127
Foncier bâti		1 078 000	9,66	104 135
Foncier non bâti		11 100	48.53	5 387
TOTAL		2 378 100		237 649

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la situation financière de la Commune ainsi que les chiffres inscrits au projet de Budget Primitif de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces chiffres et vote le Budget Primitif qui s'équilibre comme suit :

	2015	2016	% 2015/2016
Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	660 509	766 794	+ 16.09 %
Section d'investissement (dépenses et recettes)	300 000	217 738	- 27.42 %

Sont intégrées entre autres dans les dépenses du budget de fonctionnement 2016 :

• Charges à caractère général	140 300 €
• Charges de personnel	216 900 €
• Virement pour investissement	110 000 €
• Charges de gestion courante	252 666 €
• Charges financières	32 560 €

PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

SYNDICATS	MONTANT 2015	MONTANT 2016
R.P.I.	112 690,00 €	125 003,00 €
PISCINE	10 322,00 €	11 702,00 €
PARC BALLON VOSGES	120,00 €	120,00 €
FOURRIERE	500,00 €	500,00 €
FAYE	3.315,00 €	1 700,00 €
SOUTIEN COLLEGE	1 000,00 €	1 500,00 €
CONSTRUCTION COLLEGE	6 000,00 €	6.500,00 €
TOTAL	133 947,00 €	147 025,00 €

BUDGET INVESTISSEMENT 2016

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant
Déficit investissement	17 605.16 €
Remboursement prêt en capital	47 500.84 €
Acquisition véhicule	10 560.00 €
Installation « moine » à l'étang communal	7 743.00 €
Travaux secteur Goussot	10 617.00 €
Mise en accessibilité Mairie 2 ^{ème} tranche	23 662.00 €
Pose de caméras aux « écopoints »	7 500.00 €
Création d'un trottoir en bois (pont de la cure)	2 280.00 €
Remplacement 40 luminaires éclairage public et pose de 4 horloges astronomiques	17 900.00 €
Salle communale : éclairage parking et liaison piétonne	4 448.00 €
Pose de miroirs et signalétique	2 042.00 €
Réseau Internet Mairie	3 200.00 €
Achat matériel de voirie	2 800.00 €
Aménagement paysager au carrefour RD12/RD24	5 000.00 €
Acquisition de terrain et frais d'acte notarié et de bornage	1 200.00 €
Création du parking du Centre	50 000.00 €
Création de chemins forestiers et de fossés	3 680.00 €
TOTAL	217 738.00 €

RECETTES

Nature de la dépense	Montant
Affectation du résultat 2015	17 605.16 €
Virement section fonctionnement	110 000.00 €
Remboursement TVA sur travaux 2013	5 094.84 €
Taxe d'aménagement	5 000.00 €
Subvention SIAGEP	10 028.00 €
Subvention exceptionnelle de l'Etat via le Député pour aménagement parking du Centre	10 000.00 €
Subvention D.E.T.R. 2015 pour aménagement parking salle communale Cité	12 653.00 €
Subventions « Rosemontoise » pour travaux	8 600.00 €
Subvention CG et Région pour viabilisation secteur Goussot	5 754.00 €
Amortissement PLU et subventions piscine	4 331.00 €
Subvention Fonds pour l'Insertion du Personnel Handicapé de la Fonction Publique pour travaux accessibilité Mairie	22 753.00 €
Subvention « Amendes de police »	3 189.00 €
Vente de terrains	2 730.00 €
TOTAL	217 738.00 €

Conseil Municipal du 30 mars.... suite

Vente d'une parcelle de terrain à M. Samuel DELAPORTE

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Samuel DELAPORTE a acquis un étang à la sortie de la Commune en direction de GROSMAGNY et situé en bordure d'un terrain communal. Il souhaite acquérir une petite partie de ce terrain qui lui permettrait d'aménager les berges de son étang. La surface cédée serait de 4 a 87 ca à prendre sur la parcelle AO n° 109 d'une surface totale de 71 a 25 ca.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de céder à Monsieur Samuel DELAPORTE la surface sollicitée au prix forfaitaire de 250 €. La rédaction de l'acte de vente sera confiée à Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE.

Acquisition d'une parcelle auprès de M. Yves HERBUTE

Le Maire expose que Monsieur Yves HERBUTE, domicilié 9, rue des Hauts Champs à ROUGEGOUTTE a répondu favorablement à sa demande concernant l'acquisition par la Commune d'une partie de sa parcelle cadastrée section AI n° 21 et située à l'arrière du cimetière intercommunal côté Est.

L'acquisition de ce terrain permettra à la Commune de disposer d'une continuité de terrain autour du cimetière permettant ainsi l'accès de véhicules pour l'entretien du mur d'enceinte du cimetière et pour le stationnement et la circulation de véhicules dans le cadre de la création ultérieure d'un parking.

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 21 d'une surface de 7 a 55 ca auprès de M. Yves HERBUTE, partie jouxtant les propriétés communales, au prix forfaitaire de 180 €.

Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de la Commune.

Le bornage sera confié au Cabinet PUCHE à BELFORT, et la rédaction de l'acte sera confiée à Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE.

Modification des attributions de compensation de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse qui a examiné les possibilités de modifier le montant des attributions des Communes.

Pour devenir effective cette décision doit être approuvée par les Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire a approuvé les modifications des attributions de compensation, étant donné que celles-ci sont plus favorables pour toutes les Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

Constitution de servitude au profit d'ErDF

Le Maire rappelle qu'ErDF a implanté une ligne souterraine au secteur « Goussot » sous la rue des Vergers nouvellement créée, sur les parcelles communales cadastrées section AE n° 260 et n° 262, conformément à une convention sous seing privé signée le 02 novembre 2016.

Le Conseil municipal après délibération autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces deux parcelles auprès de Maître Michel RODRIGUES, Notaire à SELESTAT, mandaté par ERDF.

Divers

- Le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 09 avril 2016 à 14 H devant la Mairie.
- Le Maire a échangé avec le Conseil Municipal sur le projet d'aménagement du carrefour RD12/RD24. **L'installation de 4 ruches est envisagée à cet emplacement. La Commune souhaite promouvoir une démarche qui prenne en compte et favorise la biodiversité.**
- La « base de vie » de l'entreprise VINCI chargée des travaux de remise en eau des bassins de GROSMAGNY représente une surface de 294 m2. Le Conseil Municipal envisage éventuellement une location de cet espace.
- Suite au passage de la Société FROTEY, chargée de l'entretien des cloches et du paratonnerre, il a été constaté que les abassons nécessitent absolument un remplacement. Un devis pour la réparation a été demandé à l'entreprise CHAPPUIS à CHAUX.
- Piscine : Mme BOSSEZ, déléguée au Syndicat de la Piscine informe le Conseil Municipal que le Club EDEN de DELLE bénéficiait jusqu'à présent de l'accès gratuit à la piscine intercommunale d'ETUEFFONT. Compte-tenu des difficultés financières de ce Syndicat, il est envisagé de supprimer cet accès gratuit et de demander une participation à ce club. Le Conseil Municipal après discussion refuse l'accès gratuit à la

piscine du Club EDEN à partir de l'année 2016.

- L'entreprise HUSSON est chargée de la création d'un chemin et de fossés dans la forêt de la Vaivre (accès à la zone de loisirs). Une participation sera sollicitée auprès de l'Association « La Rosemontoise » pour ces travaux.

**SYNTHÈSE
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 mai 2016**

Entretien de la voirie communale

Après consultation le Conseil Municipal a décidé de confier l'entretien de la voirie communale pour l'année 2016 à l'entreprise COLAS pour un montant de 2 999.00 € HT (3 598.80 € TTC). (Cette somme a déjà été renégociée avec l'entreprise COLAS et actée le 2à juin 2016 à 1.500 € HT).

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du petit patrimoine protégé

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les abat-sons en chêne de l'église intercommunale nécessitent un remplacement en raison de leur extrême vétusté et de leur dangerosité. En effet, des éléments menacent de tomber.

Les travaux de fabrication et de pose des nouveaux abat-sons doivent être confiés à une entreprise spécialisée qui doit respecter l'architecture de la tour dans laquelle sont implantés les abat-sons. L'entreprise CHAPPUIS Père et Fils à CHAUX a été contactée et a présenté un devis d'un montant de 6 390.00 € HT (7 668.00 € TTC).

Le Maire de VESCEMONT a donné son accord pour ces travaux, la Commune de VESCEMONT étant propriétaire de cette église intercommunale pour 1/5^{ème}.

Le Maire précise que le Conseil Départemental a décidé d'apporter des aides aux Communes pour la rénovation du petit patrimoine non protégé, et que ces travaux pourraient bénéficier d'une telle aide.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire :

- décide de confier ces travaux à l'entreprise CHAPPUIS Père et Fils de CHAUX,

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du petit patrimoine protégé.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire a présenté au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 concernant le projet de périmètre d'un nouvel établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS) et de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien (CCPSV).

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal a déjà émis à l'unanimité un avis défavorable à ce projet par délibération du 02 décembre 2015.

Considérant que ce nouveau projet fusionne les deux Communautés de Communes les plus pauvres et donc les plus fragiles du Département aux perspectives de développement extrêmement réduites, que le critère « d'accroissement de la solidarité financière » prévu par le législateur n'est pas respecté et qu'il existe d'autres possibilités de recomposition de l'intercommunalité dans le Département, **LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME SON AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET.**

Dissolution de Syndicats intercommunaux

Dans le cadre de la loi NOTRe, sur proposition du Préfet et après vote favorable de la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) des Syndicats Intercommunaux, sur l'ensemble du Département, seront dissous ; en ce qui nous concerne, les Syndicats Intercommunaux suivants seront dissous :

- **les Syndicats de soutien au collège de GIROMAGNY et de la route Forestière du Fayé au 1^{er} janvier 2017,**
 - **le Syndicat de construction du collège de GIROMAGNY au 1^{er} janvier 2019,**
 -
 - **le Syndicat des Eaux de GIROMAGNY au 1^{er} janvier 2020.**
-

Redevance d'occupation temporaire du domaine public communal : « base de vie » du chantier de reconstruction des bassins de rétention des crues

Les entreprises VINCI et DTP, chargées des travaux de réhabilitation des bassins de rétention des crues sur la Commune de GROSMAGNY ont sollicité l'autorisation d'installer leur « base de vie » sur l'aire située impasse des Etangs à proximité du stade. Cette base de vie est d'une surface de 294 m².

Le Conseil Municipal, après délibération :

- autorise les entreprises VINCI et DTP à installer leur « base de vie » sur le terrain communal cité ci-dessus moyennant une redevance de 0.10 €/m²/jour. Le montant total de cette redevance correspondra à l'occupation réelle du domaine public communal, depuis la date d'installation de la « base de vie » jusqu'au départ des entreprises et remise en état des lieux.

Contrat pour vérification des extincteurs

Le contrat passé avec la Société SIFFRAP concernant la vérification des extincteurs des bâtiments communaux arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Il convient donc de passer un nouveau contrat avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Plusieurs Sociétés ont été consultées et la Société DID Sécurité à SOULT a présenté la meilleure offre.

Le Conseil Municipal a donc décidé de résilier le contrat avec la Société SIFFRAP au 31 décembre 2016 et de passer un nouveau contrat de maintenance avec la Société DID Sécurité à SOULTZ.

Location de la petite maison située au n°1 de l'impasse des Etangs

Suite à l'autorisation donnée par délibération n° 06 du 12 janvier à M. CALDART d'entreprendre les travaux de rénovation de la petite maison située au n° 1, impasse des Etangs à ROUGEGOUTTE, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remise en état réalisés, permettent à M. CALDART d'occuper cette habitation à compter du 1^{er} mai 2016.

Il présente également les factures concernant la rénovation, fournies par M. CALDART, lesquelles s'élèvent à la date du 03 mai 2016 à la somme de 4 258.57 €.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de louer cette habitation à M. CALDART David à compter du 1^{er} mai 2016

- **FIXE** le loyer mensuel à 250 €,
- **EXONERE**, à compter du 1^{er} mai 2016, Monsieur CALDART de son loyer pour une durée actuelle de 17 mois (4 258.57 €/250 €) soit du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2017. Les travaux restant à réaliser seront présentés, avec les devis, avant exécution. Si une décision favorable est donnée par le Conseil Municipal, les montants de ces travaux supplémentaires s'ajouteront à la somme précitée et la durée de l'exonération du loyer sera prolongée en conséquence.

Attribution des subventions de l'année 2016

Le Maire rappelle qu'une somme de 15 800 € a été inscrite au budget 2016 au titre des subventions versées aux Associations.

Il convient à présent de répartir cette somme entre les différentes associations qui ont fait une demande écrite en Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération a décidé d'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau page suivante.

Divers

- **OPTYMO** : depuis le lundi 02 mai 2016 les transports à la demande sont supprimés et remplacés par des lignes régulières. Dès qu'il a été informé des modifications à intervenir, le Maire a provoqué une réunion en Mairie de ROUGEGOUTTE le 20 avril 2016. Il avait demandé aux responsables du SMTC de participer à cette réunion. Etaient présents : M. Bernard GUILLEMET, Président, M. Marc REVIGO, Directeur et Mme BALDINI du SMTC. Des alternatives à mettre en œuvre leur ont été signifiées.
- **BIODIVERSITÉ** : Une réunion a eu lieu en Mairie le 29 avril 2016 concernant la « biodiversité ». Au cours de cette réunion plusieurs actions ont été envisagées :
 - Réalisation d'hôtels à insectes
 - Réalisation de nichoirs pour les oiseaux
 - Se renseigner sur la surface des vergers dans l'ancien temps (par rapport aux surfaces actuelles)
 - Programmer des séances de « greffes »
 - Plantation d'arbres fruitiers en forêt
 - Visite en forêt (1/2 journée) : biodiversité forestière
 - Visite d'un îlot de vieillissement en forêt privée....

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Bénéficiaire	Objet de la structure	Montant de la subvention	Destination de la subvention
Club 3^{ème} Age	Animation pour les personnes âgées	250 €	Participation aux activités au profit des personnes retraitées
A.S.R.	Club de football	3 000 €	Réalisation d'activités sportives par cette association chargée notamment de l'apprentissage du football
A.S.R.	Club de football	2 394 €	Subvention exceptionnelle pour frais inhérents aux arbitrages et déplacements
Fanfare	Musique	200 €	Participation aux cérémonies patriotiques
Club Pétanque	Organisation de tournois	702 €	Subvention exceptionnelle pour frais inhérents aux arbitrages et déplacements
Comité des Fêtes	Animations du village	3 800 €	Participation à l'achat du feu d'artifice marquant la fête du 14 juillet et tiré lors de la fête champêtre du village sous la gouverne du Comité des Fêtes, réalisateur de cette manifestation
Les P'tites Frimousses	Association de parents d'élèves	200 €	Participation au spectacle de Noël offert aux enfants des écoles et participations aux sorties pédagogiques
Anciens Combattants	Association patriotique	100 €	Par devoir de mémoire pour cette association d'anciens combattants
Résistance et Déportation	Association patriotique	50 €	Achat d'ouvrage pour le concours « Résistance et Déportation »
Rosemontoise	Association Multi Clubs (théâtre, chorale, pêche, couture, pétanque...)	1 250 €	Entretien de la zone de loisirs et participation au fonctionnement des activités des 9 clubs
Rouge Bruyère	Association de fleurissement du village	3 100 €	Aide apportée à la Rouge-Bruyère qui fleurit l'ensemble de la Commune depuis 46 ans et qui fait de ROUGEGOUTTE une Commune classée nationalement « 4 fleurs »
Les Echos du Rosemont	Club de cors de chasse	100 €	Aide apportée pour l'animation dans la Commune par ce groupe musical renommé
Souvenir Français	Association patriotique	50 €	Participation pour l'entretien des tombes des soldats « Morts pour la France »
Prévention routière		50 €	Participation pour les interventions dans les écoles
A.H.P.S.V.	Histoire du Patrimoine Sous-Vosgien	50 €	Participation pour les actions menées par cette association en direction de l'histoire et le patrimoine
Association « Les 7 Chemins »	Aide aux personnes handicapées	200 €	Soutien aux personnes handicapées
Solde		304 €	Solde réservé pour demandes de subventions à venir au cours de l'année

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016

Aménagement du parking du Centre : attribution des travaux

Un appel d'offres a été lancé par le Cabinet d'Etudes E.V.I. pour les travaux d'aménagement du parking du Centre.

Quatre entreprises ont retiré le dossier et trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : les entreprises COLAS EST, Roger MARTIN et S.T.P.I.

A l'ouverture des plis toutes les offres étaient supérieures à l'estimation du maître d'œuvre.

En conséquence, le Cabinet EVI a lancé une négociation auprès des 3 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres.

Seules les entreprises COLAS Est et Roger MARTIN ont répondu à cette seconde consultation.

Après ouverture des plis, la Société COLAS est la mieux-disante pour un montant de 45 011.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération a donc confié les travaux d'aménagement du parking du Centre à l'entreprise COLAS Est pour un montant de 45 011.70 € TTC soit 37 509.69 € HT.

Motion « OPTYMO »

Le Conseil Municipal a voté la motion suivante, suite à la mise en application du nouveau plan de circulation depuis le 02 mai 2016.

« Avant la mise en application du nouveau plan de circulation des transports en commun, à la demande du Maire de ROUGEGOUTTE, une réunion s'est tenue en Mairie de la Commune le 20 avril 2016 en présence du Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) M. Bernard GUILLEMET, du Directeur M. Marc ROVIGO et de Mme Christine BALDINI.

Au cours de cette réunion qui s'est voulue constructive, des propositions ont été formulées à l'adresse de la Direction du SMTC afin que soient opérées des modifications à court terme d'une part et à moyen terme d'autre part.

A ce jour, aucune réponse n'a encore été apportée.

Le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE, réuni en séance ordinaire, le mercredi 18 mai 2016, à l'unanimité :

- considérant que la situation nouvelle du transport public suburbain marque un très net recul par rapport au service précédemment apporté ;
- considérant que le nouveau dispositif mis en place creuse encore plus l'écart entre le milieu urbain et le milieu rural ;
- considérant les grandes difficultés de très nombreuses personnes, fort mécontentes, qui ne peuvent plus se déplacer ;
- considérant la nécessité, certes, de faire des économies, sans pénaliser pour autant certaines communes ; par voie de conséquences, nos propositions visent à rester dans l'enveloppe budgétaire définie par les élus du SMTC ;
- considérant que les populations de ROUGEGOUTTE et de VESCEMONT représentent la moitié de la population de GIROMAGNY ;
- considérant que l'entreprise REYDEL, sise sur notre territoire, est assujettie au versement de la taxe transport avec un montant de 180 000 € par an ;
- considérant la nécessaire équité sur le périmètre du Département du Territoire de Belfort et l'impérieuse nécessité d'une plus grande solidarité sur l'ensemble de ce périmètre

I - DEMANDE à court terme :

- ① un détournement de certains bus qui circulent sur le « corridor » VALDOIE→LEPUIX pour les faire passer
 - a) par GIROMAGNY, VESCEMONT, ROUGEGOUTTE et CHAUX et l'inverse au retour
 - b) par GIROMAGNY, AUXELLES-HAUT, AUXELLES-BAS et LACHAPELLE-sous-CHAUX et l'inverse au retour
- ② une meilleure desserte pour les scolaires le soir et le mercredi midi
- ③ une étude immédiate de ces aménagements qui prennent en compte les arguments des usagers et des élus

II - DEMANDE à moyen terme :

- la mise en place d'une transversale qui doit permettre de relier toutes les Communes de la prochaine entité territoriale qui réunira les Communautés de Communes de la Haute Savoureuse et du Pays Sous-Vosgien

III - DEMANDE que le souci de l'écoute et la volonté d'échanger dans le respect de chacun contribuent à créer les conditions de la réussite

IV - DEMANDE au Vice-Président du SMTC, également Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse en charge des transports :

① de défendre les intérêts des usagers de 5 Communes de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse sur les 8 Communes qui la composent, usagers qui rencontrent de grandes difficultés pour se déplacer,

② d'engager toutes les actions nécessaires pour solutionner ces problèmes. »

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Vente d'épicéas

Le Maire a reçu, par les services de l'Office National des Forêts, une proposition de l'entreprise LOCATELLI pour l'acquisition des épicéas « scolytés » au nombre de 18 et des épicéas « verts » au nombre de 56, situés dans la forêt de la Vaivre. Le prix proposé est de 1 350 €.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte cette proposition.

Aménagement du parking du Centre : signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du parking du Centre ont été confiés à l'entreprise COLAS EST pour un montant de 37 509,75 € HT. Suite à différentes réunions, la Société COLAS EST propose de remplacer le revêtement prévu en enduit bi-couche par un revêtement en enrobés, moyennant une plus-value de 1 494,35 € HT (N.B. : cette plus-value sera compensée par une baisse de 1 500 € de l'estimation des travaux de réparation annuelle des voies communales).

Le Conseil Municipal, après délibération accepte cette proposition aux termes d'un avenant n° 1, et autorise le Maire à signer à l'avenant à intervenir.

Participations de l'Association « La Rosemontoise »

Le Maire expose que l'Association « La Rosemontoise » a décidé lors de son Assemblée Générale de reverser à la Commune de ROUGEGOUTTE une participation d'une part pour la création de fossés le long du chemin d'accès à la zone de loisirs d'un montant de 900 € et d'autre part pour l'achat de matériel de voirie d'un montant de 1 000 €, étant donné que la Commune entretient la zone de loisirs et principalement les berges des étangs.

Dissolution du CCAS : reprise du solde au budget communal

Suite à la dissolution du CCAS par délibération du 02 décembre 2015, et aux instructions de Mme la Trésorière par Intérim de GIROMAGNY en date du 31 mai 2016, le Conseil Municipal décide d'intégrer le résultat du compte administratif 2015 du CCAS au budget communal 2016 soit la somme de 485,68 €. Cette somme sera inscrite à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Modifications budgétaires

Des modifications budgétaires sont nécessaires pour ajuster les prévisions du budget communal et le budget du service bois au terme du 1^{er} semestre 2016.

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Montant	Objet
615231	- 1 500 €	Réparation annuelle de la voirie communale
65541	+ 1 876 €	Participation supplémentaire au Syndicat de la piscine
675	+ 1 319 €	Valeur comptable ordinateur
023	+ 17 900 €	Versement de l'excédent du budget de fonctionnement en investissement
TOTAL	+ 19 595 €	

Recettes

Article	Montant	Objet
002	+ 485 €	Solde CCAS 2015
74121	+ 1 735 €	Dotation de solidarité rurale
7473	- 1 000 €	Participation du Département
74748	+ 1 275 €	Participation de VESCEMONT pour fourniture et pose de 4 abat-sons au clocher
7551	+ 17 000 €	Recette supplémentaire après vente de bois du 17 juin 2016
775	+ 100 €	Vente d'un ordinateur
TOTAL	+ 19 595 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Montant	Objet
192	+ 1 219 €	Différence sur réalisation d'immobilisation
21318	+ 4 857 €	Complément pour pose de 4 abat-sons au clocher
2152	+ 6 211 €	Provision pour travaux supplémentaires éventuels
21534	+ 276 €	Ajustement pour pose de 4 horloges astronomiques
TOTAL	+ 12 563 €	

Recettes

Article	Montant	Objet
021	+ 17 900 €	Versement du budget de fonctionnement en investissement
1323	- 656 €	Réduction d'une subvention du plan de relance des BTP
1342	- 6 000 €	Suppression de la subvention des « amendes de police » prévue en 2016
2183	+ 1 319 €	Valeur comptable d'un ordinateur
TOTAL	+ 12 563 €	

BUDGET SERVICE BOIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Montant	Objet
6522	+ 17 000 €	Versement au budget communal de la recette supplémentaire après la vente de bois
TOTAL	+ 17 000 €	

Recettes

Article	Montant	Objet
7022	+ 17 000 €	Plus-value réalisée lors de la vente de bois du 17 juin 2016
TOTAL	+ 17 000 €	

Contributions financières pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du SDIS, Président du Conseil Départemental a souhaité acter, lors d'une réunion du SDIS programmée le 15 juin 2016, des modifications aux contributions actuelles des Communes et des E.P.C.I. dotés de la compétence incendie, au budget du SDIS.

La participation du Département est aujourd'hui fixée à 40 % de l'ensemble des contributions au SDIS et le bloc communal contribue à hauteur de 60 %

Ces contributions actuelles sont basées sur des règles qui ont été définies en 1998, au moment de la mise en œuvre de la départementalisation des services d'incendie et de secours. A l'intérieur du bloc communal de fortes disparités existent actuellement entre les contributeurs : le coût par habitant pour chaque Commune varie de 11 à 61 €.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de ROUGEGOUTTE contribue au SDIS pour 61 € par habitant et verse annuellement une somme très importante pour le budget de notre Commune : pour 2016 ce montant est de 64 366 €.

Le Maire rappelle que depuis la mise en place de ces règles en 1998, il est intervenu verbalement, par courriers et délibérations pour que des critères objectifs soient instaurés, considérant que

ROUGEGOUTTE est la Commune du Département qui contribue au budget du SDIS avec la plus forte part par habitant, soit, comme indiqué déjà, 61 € par habitant.

Le Maire précise que pour mettre en place un rééquilibrage des contributions, le Président du SDIS a proposé des montants de contributions calculés sur 3 critères de répartition :

① 50 % sur la base de la population (ROUGEGOUTTE : 1 049 habitants)

② 25 % sur les bases communales de la fiscalité locale (TH, FB, FNB, CFE) (bases communales : 2 898 596)

③ 25 % sur le nombre moyen d'intervention du SDIS dans la Commune pondéré avec les délais d'intervention (ROUGEGOUTTE : nombre moyen d'intervention 2012-2015 : 46 ; délai moyen d'intervention : 11 minutes 02 secondes, ce qui porte le nombre moyen d'interventions, pondéré des délais, à 40).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec ces critères la Commune de ROUGEGOUTTE voit sa contribution au SDIS diminuer de 15 698 € soit une somme de 48 668 € à verser en 2017, ce qui représente un coût par habitant de 46 € (au lieu de 61 € par habitant).

Ainsi avec la mise en place de ces critères, le montant par habitant se répartit ainsi :

- CAB + Communauté de Communes Tilleul-Bourbeuse : 53 €/habitant

- Communauté de Communes Sud Territoire : 47 €/habitant

- Communauté de Communes Nord Territoire (Haute Savoureuse et Pays Sous-Vosgien) : 43 €/habitant

Les évolutions pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) seraient les suivantes :

- CAB + Communauté de Communes Tilleul-Bourbeuse : - 302 162 € soit une moyenne de **53 €/habitant**

(CAB : - 434 143 € et CCTB : + 131 981 €)

- Communauté de Communes Sud Territoire : + **127 994 € soit une moyenne de 47 €/habitant**

- Communauté de Communes Nord Territoire (Haute Savoureuse et Pays Sous-Vosgien) : + **174 169 € soit une moyenne de 43 €/habitant** (CCPSV : + 96 440 € - CCHS : + 77 229 €).

Le Maire rappelle qu'aujourd'hui ce sont les Communes, au sein de la CCHS et de la CCPSV, qui ont la compétence et donc ce sont les Communes qui paient, chacune, la contribution au SDIS.

Après échanges et réflexions, le Conseil Municipal :

- considérant que cette mise en place de critères est favorable à la Commune de ROUGEGOUTTE,

- considérant que de nombreuses Communes voient leur contribution augmenter fortement, et notamment les Communes Nord Territoire dans le périmètre des actuelles Communautés de Communes Haute Savoureuse et Pays Sous-Vosgien avec + 174 169 €,

- considérant que le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) est un organisme départemental (comme partout en France), présidé par le Président du Conseil Départemental et administré donc majoritairement par le Département,

- considérant que le Conseil Départemental, dans ce domaine aussi, doit être un actif modérateur soucieux d'équité sur l'ensemble du Département,

- considérant que sur le territoire national, les Départements, en général, participent au moins à 50 % du total des contributions au SDIS,

- considérant que dans le Territoire de Belfort, la contribution est passée (avec 100 000 € supplémentaires en 2015 puis 100 000 € en 2016) de 38 % à 40 % de l'ensemble des contributions au SDIS,

- considérant que les collectivités, quelles qu'elles soient, sont confrontées à des difficultés financières,

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Départemental de faire évoluer positivement la contribution du Département pour arriver à 50 %, au minimum, de l'ensemble des contributions, afin de placer le bloc communal au maximum à 50 %, au lieu de 60 % actuellement.

Repas des « Aînés » le samedi 05 novembre 2016 au Collège Val du Rosemont à GIROMAGNY

Le Maire expose que comme l'an passé, le repas des aînés, qui aura lieu le samedi 05 novembre 2016, sera organisé à la salle de restauration du collège de GIROMAGNY aux termes d'une convention précisant les modalités d'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de ROUGEGOUTTE et Monsieur le Principal du Collège de GIROMAGNY

Participation de la Commune de VESCEMONT pour travaux à l'église intercommunale

M. le Maire de VESCEMONT a donné son accord pour la réalisation des travaux de fourniture et pose de 4 abat-sons à l'église intercommunale, et pour la prise en charge à hauteur de 1/5^{ème} du montant des travaux qui s'élève à 7 668.00 € le Conseil Municipal décide de demander une participation à la Commune de VESCEMONT égale à 1/5^{ème} du montant des travaux HT.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2014

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Bois

La vente de bois organisée par l'O.N.F. le vendredi 17 juin 2016 à RONCHAMP a permis de vendre le lot situé dans le Fayé à l'entreprise CENCI pour une somme de 32 895 €.

Le lot situé dans la forêt de la Vaivre n'a pas été vendu car la meilleure proposition de 7 200 € se trouve être en dessous du prix de retrait.

Le Maire est autorisé à négocier avec l'entreprise qui a fait la meilleure offre (7 200 €).

Point sur les travaux

① Achat de matériel : une tondeuse, une débroussailleuse et un groupe électrogène ont été achetés auprès de la Société LOXAM pour un montant total de 2 485.32 €.

② Le Conseil Municipal envisage de faire curer le fossé le long de l'avenue du Général de Gaulle depuis le pont de la Rouge-Goutte jusqu'au n° 8 de l'avenue du Général de Gaulle. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise HUSSON. Le montant proposé est de 1,50 € le ml HT.

Jurés d'Assises

Le Conseil Municipal a procédé par tirage au sort, sur la liste électorale de la Commune arrêtée au 20 février 2016, à la désignation des 3 jurés, qui pourraient être appelés à siéger à la Cour d'Assises à VESOUL pour l'année 2017.

Ont été désignés :

- M. GRANDGIRARD Christian, 34, route de Chaux
- M. PARTY Jean-François, 6, avenue du Général de Gaulle
- M. ROMELLI Daniel, 31, rue des Epreys

Demande de subvention Amendes de police Programme 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental n'a pas été destinataire du dossier « amendes de police 2016 » présenté par la Mairie de ROUGEGOUTTE.

En conséquence, tous les travaux prévus dans ce dossier de demande de subvention n'ont pu être subventionnés et ils ont été, pour partie, reportés en 2017.

Afin d'obtenir en 2017 la subvention escomptée dans le cadre des « amendes de police » le Maire propose de formaliser dès à présent cette demande de subvention au titre de l'exercice 2017.

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à réaliser en 2017 et lesquels présentent les objectifs requis pour prétendre à une subvention dans le cadre de l'enveloppe départementale appelée « amendes de police ».

① Eclairage de l'arrière du parking de la salle communale de la Cité (rue des Cités)

Pour des raisons de sécurité, il convient d'assurer un éclairage de la partie nord-ouest du parking, à l'arrière de la salle communale ; l'ancien éclairage est, à ce jour, totalement défectueux :

Devis BAUMGARTNER **1 455.00 € HT**

② Salle communale de la Cité : création d'une liaison piétonne

- a) Entre les parkings Est et Ouest
- b) Entre le parking Est et l'entrée de la cuisine

Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter de dangereux cheminements de piétons sur les parkings Est et Ouest, deux cheminements piétonniers sont à créer :

Devis COLAS **2 251.42 € HT**

③ Parking du Centre : éclairage

Pour des raisons de sécurité, il convient d'assurer un éclairage de ce nouveau parking réalisé courant 2016

Devis BAUMGARTNER **5 165.00 € HT**

④ Parking du Centre : signalétique horizontale et verticale

Pour ce nouveau parking, il convient d'assurer une signalétique horizontale (marquage des emplacements) et verticale (indication du parking)

Devis COLAS **1 170.84 € HT**

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

⑤ Création d'un trottoir en bois (acacia) sur un côté du « pont de la cure »

Depuis la voie communale dénommée « rue de l'Eglise », une voie d'accès conduit à l'église intercommunale en passant sur un pont de la « Rouge Goutte », nommé « pont de la cure ».

Il convient de créer un trottoir en bois sur un côté de ce pont afin de mettre en sécurité les piétons :

Coût selon devis présenté par SOGYCOBOIS
1 900.00 € HT

⑥ Fourniture et pose de deux miroirs

Pour des raisons de sécurité et à la suite de plusieurs demandes, nous ferons poser 2 miroirs :

a) l'un à l'intersection de la rue du Coinot et de la rue des Ecoles (RD24

b) l'autre à l'intersection de la rue du Curtil Buisson et de la rue du Quet

Devis miroirs Signaux GIROD
(2 x 620,40 € HT) 1 240.80 € HT

Devis supports de 3 ml
(2 x 25.00 € HT) 50.00 € HT

Coût pour pose de ces miroirs **1 290.80 € HT**

⑦ Aménagement sécurité devant l'entrée de l'Unité 1 de REYDEL pour l'entrée et la sortie des camions de livraison

Pour améliorer la sécurité des piétons lors des entrées et sorties des camions de livraison de l'entreprise REYDEL, Unité 1, il convient de procéder à un aménagement sécurité devant l'entrée de l'usine.

Coût selon devis COLAS **8 244.50 € HT**

Montant total des dossiers présentés pour 2017 : 21 477.76 € HT

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de **présenter** ces dossiers pour obtenir une subvention au taux maximal dans le cadre des « Amendes de police ».

DIVERS

OPTYMO : le Maire a reçu un **accord verbal** de Monsieur le Président du SMTC sur les demandes de la Commune (délibération du 18 mai 2016),

DESSERTES DU PAYS SOUS-VOSGIEN :

L'arrêté concernant les emplacements réservés pour la desserte du Pays Sous-Vosgien est désormais caduque.

ECOPOINTS : le SICTOM a procédé au nettoyage des containers. Il semblerait opportun de poser une clôture à l'arrière des containers. Un devis sera demandé à l'entreprise JEANMOUGIN et une nouvelle discussion aura lieu au Conseil Municipal

ARRETE DEJECTIONS CANINES : Suite à de nombreuses plaintes, le Maire a pris un arrêté interdisant les déjections canines sur les espaces publics de la Commune - voir page suivante.

LACHER DE BALLONS : Les lâchers de ballons de baudruche et petits ballons à air chaud sont désormais soumis à autorisation du Maire et de la Préfecture

FLEURISSEMENT :

① **Passage du Jury Départemental : lundi 18 juillet à 14 h 30**

② **Le jury National des Villes et Villages Fleuris passera visiter la Commune le mardi 26 juillet 2016 à partir de 9 H**

BIODIVERSITÉ : entre 70 et 80 espèces d'oiseaux sont répertoriés sur le périmètre de la Commune.

REMERCIEMENTS : Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à MM. Francis ANNAHEIM, Michel SCHWALM, Michel TEREBUS et Raymond VIENNOT qui ont préparé les 4 ruches et qui ont réalisé, bénévolement, les « hôtels à insectes » qui seront installés sur le territoire communal.

VISITE EN FORET : Une visite ouverte à tous sera organisée en forêt sur la notion « îlot de vieillissement », le samedi 27 août 2016 au matin de 9 h à 12 h : inscription au Secrétariat de Mairie.

MISE EN FOURRIERE : Un véhicule qui stationnait depuis plusieurs mois Place Daudet a été mis en fourrière par les services de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse

92^{ème} critérium du Ballon d'Alsace : cette course passera sur la Commune (RD24) le 15 août 2016 à partir de 10 H 22.

ARRÊTÉ N° 08/2016
INSTITUANT UNE OBLIGATION DE RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES
ABANDONNÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE
DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire de la Commune de ROUGEGOUTTE,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses, articles L2212.1 et L2512.13,
- le règlement sanitaire départemental,
- le Code de la santé publique
- le décret n° 73-502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du Code de la santé publique, et notamment son article 3

CONSIDÉRANT

- que les agents des services techniques ont constaté, la circulation de chiens errants et la présence, sur les espaces verts et dans les rues, de déjections canines ;
- qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voie publique, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;
- qu'il en va de l'intérêt général de la Commune ;
- qu'il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur toute ou partie de la voie publique, d'une manière générale, tous débris ou détritus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ;
- que ces dispositions particulières doivent être prises afin de réduire les pollutions engendrées sur la voie publique par la présence de déjections canines.

ARRÊTE

Article 1 :

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

Article 2 :

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'autant qu'ils sont tenus en laisse ;

Article 3 :

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique (chien, cheval...) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique.

Article 4 :

En cas de non-respect des obligations édictées aux articles précités, les infractions sont réprimées par l'article R.633-6 du Code Pénal. Il s'agit d'une contravention de 3^{ème} classe.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché dans les lieux habituels d'affichage, le public pourra le consulter en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et fera l'objet d'une information dans le bulletin municipal.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GIROMAGNY

INFORMATIONS

**PROCHAINS PASSAGES de la
DECHETERIE MOBILE
MARDI 19 JUILLET
de 12 h à 19 h
Parking à l'arrière du stade**

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE PENDANT LES CONGES D'ETE

Du 11 au 30 juillet inclus

**Lundi
de 8 h à 12 h**

**Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h**

Fermé le mercredi & samedi

Du 03 au 24 août inclus

**Lundi, samedi
de 9 h à 12 h**

**Mardi, mercredi, Vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h**

Fermé le jeudi

Dispositions relatives au bruit de voisinage

Nous vous rappelons l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990, lequel fixe les jours et heures autorisant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, scies mécaniques, tondeuses, débroussailleuses, etc... soit :

**les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30**

**les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00**

**les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00**



OFFRE D'EMPLOIS

L'APASAD SOINS PLUS, Association d'aide et de soins à domicile, est présente sur l'aire urbaine Belfort - Grand Charmont - Héricourt. Elle intervient auprès des personnes âgées et/ou handicapées pour assurer le maintien à domicile aussi longtemps que possible. Forte de plus de 250 professionnels, l'association APASAD SOINS PLUS se doit et s'engage à garantir une qualité de service optimum tout en respectant la dignité, l'intégrité et l'intimité des usagers.

Afin de garantir leurs interventions, ils recherchent des candidats dont la motivation offrirait une qualité de service en adéquation avec nos attentes.

Généralement, pour tous les recrutements, ils proposent aux candidats retenus une petite période d'immersion en doublon avec un salarié expérimenté. Cela permet aux candidats, qu'ils soient débutant ou non, de découvrir les méthodes de travail et les attentes de l'APASAD - SOINS PLUS.

Contact : 03.81.97.33.77 ou sur apasoin@orange.fr

La MISSION LOCALE ESPACE JEUNES du Nord Territoire : 2 lieux d'accueil

Antenne d'Offemont	Permanence Giromagny
<p><u>Du lundi au jeudi</u> De 8 h 30 à 12 h 00 Et de 13 h 30 à 17 h 00</p> <p><u>Le vendredi</u> De 8 h 30 à 12h 00 Et de 13 h 30 à 16 h 30</p>	<p><u>Le mercredi</u> De 8 h 30 à 12 h 00</p> <p><u>Le jeudi</u> De 13 h 30 à 17 h 30</p>
<p>3, rue Renoir 90300 OFFEMONT 03.84.90.13.22</p> <p>Fermeture du secrétariat les mercredis</p>	<p>Pour les habitants de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse : Allée de la Grande Prairie 03.84.27.15.98</p> <p><u>Contact</u> : Ludivine BARBEROT Conseillère Emploi Formation Insertion</p>
<p>Pour toute urgence, joindre le secrétariat des Résidences au 03.84.90.40.10 Site internet : http://www.mlej90.org/mission-locale-offemont-php</p>	

ASSOCIATION ELAN

GYM BIEN-ÊTRE – STRETCHING hommes et femmes

Chaque mardi scolaire, salle des Cités, de 19h15 à 20h15

Il reste encore quelques places pour septembre !

À partir d'exercices lents, associés à la respiration et aux étirements, retrouver énergie, souplesse, détente et équilibre corps-mental.

Pour tout renseignement, téléphoner ou laisser un message à Sylvie :
03 84 54 78 19 ou elan.etueffont@gmail.com

STAGE COUNTRY À ROUGEOUTTE

Gabriel GIRARD, Président du Club COUNTRY de Denney nous informe qu'il souhaiterait organiser un stage de découverte et d'animation « COUNTRY » à Rougegoutte.

Pour ce faire, il souhaiterait

1. L'inscription d'une quinzaine de personnes
2. Durée du stage : 3 heures
3. Lieu : Mairie de Rougegoutte
4. Jour : un samedi soir



Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de Mairie au 03.84.27.12.67

ASSOCIATION SPORTIVE



ROUGEGOUTTE



L'ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL DE L'AS ROUGEGOUTTE RECRUTE



Cette année, une des filles de l'AS ROUGEGOUTTE à été sélectionnée en équipe de FRANCHE-COMTÉ U13F, preuve de la qualité de L'École Féminine de Football

L'AS ROUGEGOUTTE recrute pour compléter son équipe féminine des joueuses même débutantes, nées de 2005 à 2002. L'École Féminine de Football de l'AS ROUGEGOUTTE permet aux jeunes filles de jouer entre elles.

Les entraînements se dérouleront principalement le samedi matin à 10h, à Rougegoutte.

En fonction du nombre de filles intéressées, un entraînement supplémentaire peut être proposé le mercredi après-midi, voire le vendredi soir.

Les filles qui le désirent pourront également bénéficier des entraînements garçons le mercredi et vendredi (17h30).

Renseignements au stade Bergdoll à Rougegoutte, ou par mail à rougegoutte.foot@orange.fr ou auprès de David Zamariotto (06.99.11.75.28) ou de Olivier Schnoebelen (06.50.09.55.01)

NOUVEAU !!

**Pour avoir toutes les infos concernant ROUGEGOUTTE en priorité, nous vous invitons à aimer notre page FACEBOOK →
Rougegout'Info**



Giro 2016 8^e édition Sports

Dimanche 4 septembre
Stade E. Travers

Cosec
Halle Culturelle et Sportive
De 10h à 11h45
et de 14h à 17h

Animations et démonstrations

Remise des récompenses
aux meilleurs sportifs 2016 à 12h00



Organisé par le
Comité des Sports
de Giromagny

Aïkido
Athlétisme
Boxe française
Croix Rouge
Cirque
Danse Modern'Jazz
Equitation
Escrime
Football
Gymnastique
Handball



Judo
Marche Nordique
Muscultation
Nouveaux sports collectifs
Ski
Tennis
Tennis de Table
Tir à l'arc
Volleyball
VTT

BUFFET - BUVETTE

AZ
IMPRIMERIE



Participation
de la sécurité
routière

En partenariat avec
LA VILLE DE GIROMAGNY
LE CENTRE SOCIOCULTUREL
LA HAUTE SAVOUREUSE



Un rougegouttois créé sa marque de foulards soie dédiée aux arts et à la culture

Philippe Rameaux, 50 ans, habitant de Rougegoutte, a exercé la profession de formateur/coach pendant de nombreuses années. Il s'est toujours dit qu'un jour il axerait son activité professionnelle autour de ses passions que sont l'Art, l'Histoire et la Culture. Après 5 ans de réflexion et de tâtonnements divers, il a enfin décidé de sauter le pas. ----- *"L'Art, la Culture, l'Histoire ne sont pas des "gros mots" ! Ils ne sont pas non plus réservés à une élite intellectuelle ! C'est juste une manière de se sentir libre, regarder le monde avec nos propres yeux et non pas avec ceux des autres."*

L'ADN de la marque Artemuze est une marque de passion et d'audace, celle d'amener dans notre monde moderne des éléments esthétiques provenant du passé. Elle a été conçue comme une invitation au voyage. Un voyage à travers le temps, à la redécouverte de cet héritage artistique que nous ont laissé les grandes civilisations qui nous ont précédées.

Philippe RAMEAUX puise son inspiration dans les musées [Louvre (Paris), Metropolitan (New York), Trinity College (Dublin),...] et les sites historiques extraordinaires [Alhambra (Grenade), Copan (Honduras),...]. Il ré-agence les éléments graphiques originaux pour leur donner une nouvelle vie tout en conservant leur authenticité. L'ambition de la marque est de donner du sens en soulignant avec élégance nos tenues modernes, d'autant plus si elles demeurent sobres et chics.

Les thématiques de la 1ère collection

- Monde Celtique ◦ Livre de Kells (Enluminures) ◦ Tartans Ecosais
- Egypte Pharaonique ◦ Style royal de la XIe dynastie
- Grèce Antique ◦ œudipe et le sphinx ◦ Anthémion, palmettes grecques
- Japon Féodal ◦ Hokusai, Maître de l'estampe ◦ Kamon, emblème traditionnel

- Civilisation Maya ◦ Glyphes de la Stèle C de Copan
- Palais Orientaux ◦ Stucs mauresques de l'Alhambra
- Cultures du Pacifique ◦ Motifs ancestraux des Samoa

Des produits 100% français...

Les produits sont entièrement fabriqués en France par des partenaires labellisés EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant) Région lyonnaise :

- Carrés en Twill 100% Soie
- Foulards en voile 30% Soie / 70% Coton
- Etoles tissées 35% Soie / 65% Coton Alsace
- Trousses microfibre assorties en taille et motif ... entre tradition et modernité Les étoles sont tissées par un des derniers canuts lyonnais selon la méthode traditionnelle. Les carrés et foulards sont imprimés en numérique très haute définition utilisant 8 couleurs d'encre différentes.

Avantages :

- Palette de couleur très large et grande précision dans les détails.
- Entretien facilité : lavage main (savon de Marseille) et repassage (position 1). -

Il y a eu un projet de Crowdfunding sur la plateforme Ulule.fr. Ce projet a été couronné de succès en atteignant quasiment 150% de l'objectif.

**Une présentation de la collection
sera organisée le
Dimanche 18 septembre
à la Mairie de Rougegoutte**

Personne à contacter

Philippe Rameaux

06 63 90 13 13

philippe@artemuze.fr

à votre disposition pour vous fournir les informations supplémentaires et les visuels dont vous auriez besoin.





Journées de travail
Jeudi 12 mai 2016



Fête de la Musique
Samedi 18 juin 2016

